

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION, À UN COLLOQUE OU À UN CONGRÈS

Paragraphe 22 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : janvier, février, mars 2025

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date de la formation	Lieu	Coût de l'inscription par personne
Conférence du Réseau Québécois d'Adaptation et de Gestion des Zones Côtière (RQAGZC)	Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	1	2025-05-21 2025-05-23	RQAGZC Auberge de la Pointe 10 Bd Cartier Rivière-du-Loup, QC, G5R 6A1	475,00
La reconnaissance au travail : aller au-delà des programmes, développer une culture de la reconnaissance!	Communication	1	2025-04-22	Alliance des cadres d'État À distance	275,00
Développer et présenter une formation sur les communautés de pratique B3P	Communication	1	2025-04-17	Téluq Office de consultation publique de Montréal (OCPM) 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X6	175,00

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date de la formation	Lieu	Coût de l'inscription par personne
Développer et présenter une formation sur les communautés de pratique B3P	Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	1	2025-04-17	Téluq OCPM 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X6	175,00
Développer et présenter une formation sur les communautés de pratique B3P	Bureau de la présidence	2	2025-04-17	Téluq OCPM 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X6	175,00
Colloque sur l'eau 5e édition	Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	1	2025-04-04	Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL) À distance	100,00
Certification Lean Ceinture verte : de l'analyse stratégique... à la concrétisation de nouvelles façons de faire	Coordination	1	2025-03-28 2026-03-37	Université du Québec à Chicoutimi À distance	3 195,00
Formation sur la mise à jour de la Directive 019 sur l'industrie minière – version 2024	Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	2	2025-03-26	Québec Mines + Énergie À distance	50,99
Les commissions d'enquête au Québec	Bureau de la présidence	1	2025-03-26	Barreau du Québec À distance	34,79
92e Congrès de l'Acfas : Colloque 441 - Mesurer et modéliser l'acceptabilité sociale	Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	1	2025-03-25	ACFAS École de technologie supérieure 1219 Rue William Montréal, QC, H3C 1R1	135,00

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date de la formation	Lieu	Coût de l'inscription par personne
Droits, réalités autochtones et compétences culturelles pour les avocats	Bureau de la présidence	1	2025-02-20 2025-02-27	Barreau du Québec À distance	110,85
Les développements récents en droit de l'environnement 2025	Bureau de la présidence	1	2025-02-13	Barreau du Québec À distance	495,00
Guide méthodologique pour la prise en compte des changements climatiques dans le processus d'évaluation environnementale	Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	1	2025-01-15	Association québécoise pour l'évaluation d'impacts À distance	75,00
Certificat en gestion de projets : - L'entreprise et sa gestion (3 crédits); - Planification et gestion de projets (3 crédits)	Communication	1	Session d'automne 2024	Université Laval	767,04
Certificat en santé, sécurité et mieux-être au travail : - Risques à la sécurité en milieu de travail (3 crédits)	Service du soutien à la gestion	1	Session d'automne 2024	Université Laval	387,27
Baccalauréat des arts par cumul de certificats ou mineures : - Droits et enjeux de la communication (3 crédits)	Direction des communications	1	Session d'automne 2024	Téluq À distance	416,04

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.